

Posté par: formations-concours

Publiée le : 3/11/2008 14:44:17

### **Le champ d'intervention du CAP de Constructeur en béton armé du bâtiment comporte six activités principales :**

• organisation du poste de travail sur chantier à partir des documents définissant l'ouvrage, en prenant en compte les particularités du chantier et en préparant les outillages et les matériels ;

• mise en place des équipements individuels et collectifs de protection et de sécurité, ainsi que de la signalisation temporaire de chantier ;

• réalisation des terrassements ;

• mise en place des matériels et échafaudages ;

• réalisation des ouvrages en béton armé (coffrage, armatures, bétonnage) ;

• pose d'éléments préfabriqués.

### **Les capacités attendues et attestées renvoient à quatre points :**

Le titulaire du CAP doit être capable :

• d'identifier l'environnement de son intervention ;

• de respecter les prescriptions et définitions de l'ouvrage ;

• de mettre en œuvre les techniques et procédés de réalisation des ouvrages du bâtiment en béton armé, coulés en place ou préfabriqués ;

• de communiquer avec les autres intervenants et de travailler en équipe.

### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :**

Le Constructeur en béton armé du bâtiment est un ouvrier professionnel employé par des entreprises du bâtiment sur des chantiers de constructions neuves ou de transformation lourde de structures existantes. Son intervention se fait en équipe à l'extérieur et porte sur des ouvrages du bâtiment en béton armé : fondations, dallages, voiles et poteaux, planchers, éléments préfabriqués, escaliers, etc.

On emploie les termes de constructeur en béton armé, de bancheur, de coffreur, de boiseur, de ferrailleur.

### **Descriptif des composantes de la certification :**

• **Unité professionnelle n°1 :**

Analyse d'une situation professionnelle

• **Unité professionnelle n°2 :**

Réalisation d'un ouvrage en béton armé - vie sociale et professionnelle

• **Unité professionnelle n°3 :**

Pose d'éléments préfabriqués et réalisation d'ouvrages et de tâches annexes

• **Unité générale n°1 :** Français et histoire-géographie

Â **UnitÃ© gÃ©nÃ©rale nÂ°2** : MathÃ©matiques-sciences

Â **UnitÃ© gÃ©nÃ©rale nÂ°3** : Education physique et sportive  
**Le bÃ©nÃ©fice des composantes acquises peut Ãªtre gardÃ© 5 ans**  
**Conditions d'inscription Ã la certification :**

aprÃ¨s un parcours de formation initiale ; en contrat d'apprentissage ; aprÃ¨s un parcours de formation continue ; en contrat de qualification ; par candidature libre ; par expÃ©rience ; dispositif VAE  
**Composition des jurys :**

50 % de formateurs, 50 % de professionnels  
**AutoritÃ© responsable de la certification :**  
MinistÃ©re de la jeunesse, de l'Ã©ducation nationale et de la recherche

**QualitÃ© du(es) signataire(s) de la certification :**

Inspecteur d'acadÃ©mie, directeur des services dÃ©partementaux de l'Ã©ducation nationale

**Niveau de la certification :Â**

Niveau V (nomenclature de 1967)

**Base lÃ©gale :**

ArrÃªtÃ© du 25 octobre 2002 publiÃ© au J.O. du 5 novembre 2002

**AprÃ¨s un CAP de Constructeur en bÃ©ton armÃ© du bÃ¢timent, il est possible d'Ã©valuer :**

Â

**au niveau V des diplÃ´mes :**

â€¢ un autre CAP en complÃ©ment du premier,

â€¢ le BEP du mÃªme secteur : le BEP des Techniques du gros-Å“uvre du bÃ¢timent,

**au niveau IV des diplÃ´mes :**

â€¢ le Brevet professionnel Construction en maÃ§onnerie et bÃ©ton armÃ©,

ou Ã©ventuellement,

â€¢ le BaccalaurÃ©at professionnel du mÃªme secteur : le bac pro Construction bÃ¢timent gros-Å“uvre.

**Des informations sur les diplÃ´mes et sur les formations qui y prÃ©parent peuvent Ãªtre obtenues auprÃ¨s :**

â€¢ des C.I.O. (centres d'information et d'orientation),

â€¢ des P.A.I.O. (permanences d'accueil pour l'information et l'orientation),

â€¢ des lycÃ©es professionnels,

â€¢ des centres de formation d'apprentis.